

## Conseil Municipal

### Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du jeudi 20 mai 2021

**Étaient présents et ont pris part aux votes :** Mmes Cécile GUICHARD, Valérie LABROT, Séverine ROURE, Patricia VACHER, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO (pouvoir de Mme Sandrine MOREL), et MM. Sylvain BREYSSE, Pierre CHAPUIS, Michel LIOGIER, Yves PIALAT, Bruno TASSAN-DIN, Daniel TESTON, Jean-Luc TESTUD et Emmanuel VIDAL.

#### **Avis sur le projet arrêté de PLUi**

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été engagée fin 2015 par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans afin de poursuivre la construction d'un projet de territoire à l'échelle des 16 communes du territoire et prendre en compte les évolutions législatives qui se sont succédé.

Le 30 mars 2021, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi qui avait notamment fait l'objet d'une présentation lors de la conférence des élus locaux.

Le PLUi est désormais soumis à l'avis des communes, puis des personnes et organismes publics associées, et fera ensuite l'objet d'une enquête publique, avant d'être proposé pour approbation du Conseil Communautaire fin 2021.

Étant donc invité à se prononcer sur le dossier arrêté en conseil communautaire le 30 mars 2021 (composé d'un rapport de présentation, du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation ainsi que d'annexes), le conseil municipal, après délibération, par 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté.

#### **Qualité des eaux de baignade**

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la convention avec l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche pour les actions d'auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade au Pont du Diable, pour la saison 2021. Ces analyses sont complémentaires de celles effectuées par l'Agence Régionale de Santé.